

hautes études  
Sorbonne  
arts et métiers

heSam

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance plénière du 2 octobre 2013

---

**Etaient présents :**

Olivier Faron, Philippe Boutry, Pierre-Cyrille Hautcoeur, Franciscus Verellen, Jean-Michel Leniaud, Laurent Carraro, Bernard Kahane, Michel Wiewiorka, Philippe Durey, Antoinette Le Normand-Romain, Eric Gross, Joachim Bitterlich (départ à 16h00), Jean-Claude Colliard, Didier Guillot, Claudie Haigneré, Odile Quintin, Patricia Falguières, Philippe Hoffmann, Jean-Marc Lehu, Pascal Antoine, Catherine Robin, Julie Le Mazier

**Assistaient au Conseil :**

Eric François représentant Monsieur le Recteur, Alain Mangeol, Florence Touchant, Bruno Mengoli, Henri Pigeat, Xavier Roy, Dominique Jacomet, Eric Pelisson, Hugues Brunet, Jean-Gilles Hoarau, Denis Pelletier

**Excusés :**

Chantal Cases (pouvoir à Antoinette Le Normand-Romain), Gilles Pécout (pouvoir à Jean-Michel Léniaud), Nathalie Loiseau (pouvoir à Philippe Boutry), Dominique Schnapper (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Edouard Husson (pouvoir à Laurent Carraro), Bruno Racine (pouvoir à Eric Gross), Henri Lachmann (pouvoir à Olivier Faron), Joachim Bitterlich (pouvoir à Pierre-Cyrille Hautcoeur), Isabelle This-Saint-Jean.

---

## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2013
  
  - Ratification des candidatures de membres affiliés :
    - a. Centre de Formation des Journalistes
    - b. France Clusters
    - c. Institut Français de la Mode
  
  - Adoption du règlement intérieur du Conseil Académique
  
  - Approbation du rapport d'activité 2012
  
  - Nomination dans le cadre du Programme « Paris Nouveaux Mondes »
  
  - Point d'avancement du Programme : « Paris Nouveaux Mondes »
    - a. Informations générales
    - b. Agrément de la nomination des deux directeurs du Labex Refi
    - c. Adoption des statuts du Collège doctoral
  
  - Questions diverses
- 

**Le Président** ouvre cette séance de rentrée à 15h00 et souligne que c'est aussi la première réunion d'héSam en tant que Communauté d'université et établissements ; il précise de ce fait que les statuts sont donc à revoir et que début 2014 un avant-projet sera proposé aux établissements formant heSam.

Il tient à saluer la présence du nouvel administrateur général du Cnam, Olivier Faron, en remplacement de Christian Forestier.

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 juin 2013**

Le Président demande au Conseil s'il y a des remarques. Aucune n'est faite.

**Vote : le Président met au vote le procès-verbal du Conseil d'administration du 19 Juin 2013**

**Nombre de votants : 29**

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## **2. Ratification des candidatures de membres affiliés :**

**Le président** rappelle l'idée d'origine de créer une catégorie de membres affiliés qui développeraient des activités avec le PRES et seraient associés à d'autres. Cette dénomination particulière résulte de la faible distinction faite dans nos structures entre les membres fondateurs et les membres associés.

La loi mentionne bien les membres de la Communauté d'universités et établissements mais sans faire de distinction entre fondateurs et associés, les associés actuels devront donc réfléchir à leur futur statut. La loi reste muette sur la question des affiliés ce qui permettra à heSam de créer des liens avec un certain nombre d'établissements.

**Le président** propose les trois candidatures suivantes au statut de membre affilié :

### a. Le Centre de Formation des Journalistes :

**Henri Pigeat** Directeur, explique qu'un partenariat existe déjà avec l'Université de Paris 1 comprenant des échanges de cours et d'étudiants et depuis 3 ans un master commun. Il indique également que le CFJ de par sa nature est une école professionnelle et pratique de formation et il pense que pourraient se créer des partenariats élargis parce que l'interdisciplinarité fait partie de la formation des journalistes ; cela pourrait constituer une sorte de passerelle entre l'aspect pratique des choses et la recherche académique.

**Vote : le Président met au vote la candidature du Centre de formation des journalistes.**

**Nombre de votants : 29**

**La candidature du CFJ est adoptée à l'unanimité**

### b. France Clusters :

**Xavier Roy** Directeur, présente l'Association qui existe depuis 15 années et qui fédère à l'échelle nationale 180 Pôles de compétitivité et de Clusters régionaux qui sont des groupements d'entreprises elles sont environ 60000. L'accompagnement apporté par France Clusters est double : d'une part accompagner les clusters dans une perspective de développement business de ses membres et d'autre part travailler avec les institutions publiques au niveau territorial, national et européen au service du développement et de la croissance économique.

**Julie Le Mazier** s'interroge sur la candidature de France Clusters qui au-delà des avantages du dialogue avec les entreprises ne dispense pas d'enseignement.

**Le Délégué général** répond qu'effectivement France Clusters n'a pas vocation à l'enseignement supérieur mais il propose des formations à ses adhérents dans le cadre de ses activités d'animation des Clusters et des Pôles de compétitivité.

L'intérêt pour héSam est de mettre en relation les entreprises adhérentes de France Clusters, à travers son rôle d'animateur avec notre recherche scientifique, de plus les Pôles de compétitivité ont des thématiques liées à l'innovation et au design.

Le président souligne l'intérêt de cette coopération d'autant que le Ministère met l'accent sur les retombés économiques de nos activités qui ne sont pas si nombreuses.

**Vote : le Président met au vote la candidature de France Clusters :**

**Nombre de votants : 29**

**Nombre de vote contre : 1**

**Nombre d'abstention : 1**

**Nombre de vote pour : 27**

**La candidature de France Clusters est adoptée.**

c. L'Institut Français de la Mode :

**Dominique Jacomet**, Directeur général, explique que l'Institut fondé en 1986 est placé sous la tutelle du ministère chargée de l'Industrie. Ses trois missions sont l'enseignement supérieur, la formation permanente et la recherche avec plus particulièrement un volet plus important de recherche appliquée qui comprend un observatoire sur le textile technique ainsi qu'un observatoire sur l'économie de la mode.

**Vote : le Président met au vote la candidature de l'Institut Français de la Mode.**

**Nombre de votants : 29**

**La candidature de l'Institut Français de la Mode est adoptée à l'unanimité**

**Le président** rappelle qu'il faudra réunir les membres affiliés afin de prévoir leur représentation lors des prochains Conseils d'administration

**3. Adoption du règlement intérieur du Conseil académique :**

**Le délégué général** indique que Luc Weber président du Conseil académique souhaitait, comme les statuts le prévoient, se doter d'un règlement intérieur afin d'affiner certains points d'organisation et de positionner ces missions. Ce règlement, validé lors de la séance du 11 septembre 2013 du Conseil académique, est soumis à l'approbation du Conseil aujourd'hui.

**Vote : le Président met au vote l'adoption du règlement intérieur du Conseil académique**

**Nombre de votants : 29**

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité**

#### **4. Approbation du rapport d'activité 2012 :**

**Le délégué général** explique que comme le prévoient les statuts, le Conseil académique doit donner un avis sur ce rapport : dans sa séance du 11 septembre 2013 il a émis un avis favorable à ce rapport. Puis il rappelle que ce rapport d'activité se décompose en deux parties : la première concerne l'installation et l'organisation des instances du PRES ainsi que son fonctionnement ; la seconde contient le rapport scientifique remis à l'ANR en juin 2013 avec l'ensemble des activités scientifiques du programme PNM y compris celles des Labex dont il est porteur ainsi que de l'Equipex Matrice porté par le PRES et géré par l'Université de Paris 1.

**Le Président met au vote le rapport d'activité 2012.**

**Nombre de votant : 29**

**Le rapport est approuvé à l'unanimité.**

#### **5. Nomination dans le cadre du Programme « Paris Nouveaux Mondes » :**

**Le président** souligne que l'élément phare du PRES est l>IDEX et son Programme Paris Nouveaux Mondes. Après discussion avec les chefs d'établissements Denis Pelletier a accepté la succession d'Alain Cadix à la direction du Programme. Le président tient à remercier Denis Pelletier et lui cède la parole.

**Denis Pelletier** se présente aux membres du Conseil : il a été président de l'EPHE, il est historien de formation, spécialiste de l'histoire contemporaine et directeur d'études à l'EPHE sur l'histoire et la sociologie du catholicisme contemporain en Europe.

En attendant sa nomination définitive par le Conseil il a accepté de relayer Alain Cadix nommé à d'autres fonctions. Il remercie tous ceux qui ont travaillé à ce programme, en particulier l'équipe PNM. Il est bien conscient de la responsabilité qui lui est confiée ainsi que du travail à accomplir et plus particulièrement construire la trajectoire scientifique du PRES, élaborer ses statuts ainsi que les accords de consortium, avec une nécessité absolue de rentrer dans un certain nombre de questions à fort contenu politique et qui tiennent à la place que chaque établissement souhaite occuper dans le PRES. Il ajoute qu'il faut construire une identité commune forte qui tient compte des spécificités de chaque établissement et tout cela avec des échéances très proches.

**Le Président met au vote la nomination de Denis Pelletier en tant qu'administrateur de PNM :**

**Nombre de votants : 29**

**La nomination de Denis Pelletier est adoptée à l'unanimité.**

#### **6. Point d'avancement du Programme « Paris Nouveaux Mondes »**

##### **a. Informations générales :**

**Denis Pelletier** expose quelques points d'avancement du programme qui se résume autour de trois grandes composantes : l'enseignement, la recherche et la valorisation.

Le programme de recherche de PNM s'articule autour des projets ou programmes NexT et Synergie et autour des systèmes de bourses et de contrats doctoraux et post doctoraux.

Les projets NexT et Synergie 2012 sont en cours tandis que ceux de 2013/2014 sont actuellement lancés. Il rappelle que pour NexT il s'agit de projets trans-établissements et transdisciplinaires conçus sur une durée de plusieurs années tandis que pour Synergie ce sont des projets d'une année, voire moins.

Suite aux ateliers organisés par PNM les thématiques retenues pour les appels à projets NexT 2013/2014 sont :

- Travail
- Science Environnement et société
- Afrique

Les thématiques de l'appel Synergie 2013/2014 :

- Modélisation et sciences sociales
- Handicap
- Humanités numériques
- Numérique et industrie

Concernant la valorisation, un des atouts du programme est le Centre Michel Serres qui a avancé de manière forte sous l'impulsion d'Alain Cadix avec le 1<sup>er</sup> semestre Michel Serres qui a été un succès.

En ce qui concerne l'évaluation d'heSam, les responsables du Programme PNM ont été auditionnés par l'AERES. Il rappelle l'importance de l'échéance à l'été 2014 et ajoute qu'il faut franchir un pas dans le travail de construction de notre Communauté, que chacun des établissements trouve sa place au sein du programme PNM et prenne des responsabilités dans les domaines où il nous faut avancer.

De plus avec, Hugues Brunet, l'équipe travaille sur les accords de consortium qui devront être signés pour chaque Labex à l'échéance de février 2014 ainsi que pour l>IDEX.

Le texte sur la trajectoire scientifique est en cours de réalisation et sera soumis aux établissements.

Il ajoute que le Programme doit réaliser une cartographie de la recherche à l'intérieur d'heSam afin d'en découvrir toute sa richesse ce qui permettra également de renforcer le dialogue avec le CNRS qui est notre principal partenaire dans la recherche.

Pars ailleurs il apparaît important d'avancer sur la mise en place du projet de Master Ingénierie des sciences sociales qui est une originalité du PRES et de son Programme.

#### **b. Agrément de la nomination des deux directeurs du Labex ReFi**

**Le délégué Général** indique que suite à la démission de Franck Bancel, directeur du labex ReFi, le comité du Labex a souhaité une organisation particulière :

- un poste de directeur académique attribué à Raphaël Douady
- un poste de directeur exécutif attribué à François-Gilles Le Theule

**Le Président met au vote la nomination des deux directeurs du Labex ReFi**

**Nombre de votant : 29**

**La nomination des deux directeurs du Labex ReFi est approuvée à l'unanimité.**

### **c. Adoption des statuts du Collège Doctoral**

**Le Président** souligne que les établissements n'iront probablement pas vers une fusion des écoles doctorales, mais que la création de ce Collège doctoral est un premier pas. Le texte présenté aux membres du Conseil s'est construit avec l'accord des Chefs d'établissements.

**Denis Pelletier** souhaite intervenir et il explique qu'il y avait trois exigences à considérer pour l'élaboration de ses statuts : d'abord sur la forme et son contenu, ensuite des exigences liées à la diversité des écoles doctorales des établissements du PRES et enfin le fait qu'un certain nombre d'établissements qui n'ont pas d'école doctorale se sont montrés très intéressés par la possibilité d'avoir un accès au doctorat.

La construction de ces statuts exigeait d'en tenir compte et de trouver un équilibre afin que tous participent à la construction et à l'identité commune d'hésam.

**Jean-Michel Léniard** demande un éclaircissement sur l'article 5 Le Directeur du Collège : « Le *Conseil* est dirigé par l'administrateur général du programme PNM... » sera remplacé par « Le *Collège* est dirigé par l'administrateur général du programme PNM... »

**Le Président met au vote l'adoption des statuts du Collège Doctoral :**

**Nombre de votants : 29**

**Nombre d'abstentions : 1**

**Les statuts du Collège Doctoral sont adoptés.**

### **8. Questions diverses :**

**Le président** demande s'il y a des observations supplémentaires.

**Philippe Hoffmann** souhaite attirer l'attention sur la nécessité de ne pas relâcher l'effort en matière de communication interne du PRES, en effet il constate parmi les collègues et les enseignants chercheurs une méconnaissance des activités et de l'utilité du PRES et il ajoute qu'il aimerait qu'une communication massive soit faite par la Communauté.

**Le président** lui en donne acte et précise que des instructions en ce sens ont été données à la cellule communication.

L'ordre du jour étant épuisé le président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 16h30.